



CONSEIL GENERAL

Berlin, du 6 au 8 octobre 2009

RÉSOLUTION SUR LA GUINÉE

Le 5^e Conseil général de la CSI, réuni à Berlin du 6 au 8 octobre 2009,

- CONDAMNE** la gravité exceptionnelle de la sanglante répression qui s'est produite à Conakry le lundi 28 septembre, laissant un solde de plus de 150 personnes tuées, de 1.200 blessés et de nombreux cas de viols et de mutilations de femmes en pleine rue.
- DÉNONCE** l'absence de garanties pour le respect des libertés essentielles, dont les droits syndicaux et la liberté d'expression.
- SOULIGNE** le climat de plus en plus délétère et tendu qui prévaut en République de Guinée, tant sur le plan politique que social et en matière de sécurité.
- ALERTE** sur la persistance de l'impunité qui prévaut en Guinée depuis les faits de violations des droits humains et syndicaux de 2006, et suite à la répression de janvier et février 2007.
- EXIGE** que la junte libère sans condition et sans délai toutes les personnes arrêtées, restitue toutes les dépouilles des victimes et assure une prise en charge médicale complète de toutes les personnes blessées, y compris des femmes violées.
- EXHORTE** la Junte à rétablir immédiatement un climat de plein respect des libertés d'association, d'expression et d'opinion et de révoquer les propos tenus par le chef de la Junte eu égard à des sanctions contre des activités considérées comme subversives.
- DEMANDE** à la communauté internationale, dont l'ONU, l'Union africaine, l'Union européenne, la CEDEAO, de toute tout mettre en œuvre pour permettre une restauration de la stabilité et des garanties démocratiques en Guinée.
- APPELLE** les négociateurs internationaux à appuyer une enquête internationale impartiale et indépendante afin de procéder à la levée de l'impunité sur les faits qui se sont produits depuis 2006, et particulièrement ceux du lundi 28 septembre. Dans ce sens, le Conseil appuie la traduction devant un Tribunal pénal international des responsables et commanditaires identifiés pour toutes ces violations des droits

humains sur la base d'un dossier d'accusations qui reprendra tous les faits enregistrés. Il appelle également l'Union africaine et d'autres organismes internationaux à mettre sur pied un groupe de négociation de paix, regroupant des dirigeants des pays avoisinant la Guinée, qui se réunirait à l'extérieur du pays avec les différentes factions du conflit en vue d'entreprendre des négociations et de signer un communiqué; tout responsable des violations devra être pleinement sanctionné en vertu de la loi.

APPUIE d'une manière décisive la prise de mesures par tous les gouvernements du monde concernés consistant en des sanctions ciblées contre les membres de la junte au pouvoir et contre les auteurs de ces faits de violence. Il s'agirait en l'occurrence du gel des avoirs et ainsi que l'interdiction de séjour des auteurs matériels et intellectuels de ces faits révoltants de violation des droits humains. Le caractère immédiat d'une telle mesure est fondamental.

INSISTE sur l'envoi d'une force de paix chargée de protéger les populations guinéennes. Celle-ci doit voir à ce que les militaires retournent immédiatement dans leurs casernes et à une restructuration de l'armée républicaine.

Aussi, le Conseil général

INVITE toutes les organisations affiliées à la CSI à intensifier leurs actions de plaidoyer en solidarité avec les travailleurs et le peuple guinéens.

CONTINUERA de suivre très attentivement l'évolution de la situation en Guinée en vue de surmonter cette profonde crise démocratique et d'assurer que le peuple guinéen puisse vivre et travailler en toute dignité.

Le 7 octobre 2009